

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 27 JANVIER 2021

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

- M. André PHILIPP, Président
- Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Bansoa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Procès-verbal :

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020
- II. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- III. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. RÉOLUTION RELATIVE À LA CRÈCHE D'AIRE-LA-VILLE
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ EN TRANSPORTS PUBLICS (modifications)
- VI. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DÉCEMBRE 2020 :
 - Subvention de fonctionnement de CHF 1 mio en faveur du dispositif d'urgence sociale de la Ville de Genève destiné aux sans-abris.
- VII. MOTIONS
- VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président ouvre la première séance de l'année 2021, souhaite la bienvenue et remercie pour la présence de tous les membres.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

II. RAPPORT DE COMMISSION

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission école, petite enfance

Monsieur CHRISTIN informe que la commission école, petite enfance s'est réunie le mardi 19 janvier 2021 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

Crèche d'Aire-la-Ville :

- Nombre de places : après une longue et constructive discussion, **les membres de la commission proposent à l'unanimité au Conseil municipal de réserver 9 places** pour les enfants de la Commune d'Aire-la-Ville.
- Prix de la place : la Commune de Confignon a fait savoir que le coût de la place pour la crèche de Confignon sera adapté encore en 2020 et passera de CHF 39'000.00/an à probablement CHF 42'000.00/an. Concernant la crèche d'Aire-la-Ville, les dernières estimations font état de CHF 42-45'000.00/an. Cette augmentation est due en grande partie aux nouvelles normes d'encadrement qui imposent d'engager plus de personnel.
- Fondation – désignation des membres : **les membres de la commission ont désigné à l'unanimité Messieurs CHRISTIN et LANZA pour représenter le Conseil municipal.** Madame RAMBACH représentera l'Exécutif.
- Places de crèche actuelles (Confignon) : **les membres de la commission décident que les deux places de crèche, louées à la crèche de Confignon, ne seront pas maintenues dès le 1^{er} février 2022.** Les enfants devront intégrer la crèche d'Aire-la-Ville dès le 1^{er} février 2022.
- Visite du chantier de la crèche : les membres de la commission souhaitent qu'une visite soit organisée pour l'ensemble des membres du Conseil municipal.

École primaire – COVID 19

- Des informations sont données sur les nouveaux plans de protection en vigueur et des mesures prises depuis le printemps 2020. A ce jour, aucune information de la part du DIP quant à une éventuelle fermeture.

Le Président remercie pour le rapport.

III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président fait part de la communication suivante :

- Le Président donne lecture du courrier du Grand Conseil relatif au projet de loi (PL 12584) modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) concernant le principe de suppléance des membres du Conseil municipal. Le Conseil municipal devra adresser sa détermination d'ici le 1^{er} mars 2021.

Le Président informe que les membres du Conseil municipal devront se déterminer lors de la prochaine séance du 22 février 2021 afin de remettre la détermination du Conseil pour le 1^{er} mars 2021.

Madame HENRIOD sollicite des précisions sur le texte de projet de loi. Le texte du projet de loi répond aux questions de Madame HENRIOD.

Monsieur NOVELLE confirme que cette proposition avait déjà été lancée il y a quelques années, dont les préavis des communes étaient négatifs. Ce projet de loi fait suite à cette première initiative. Monsieur NOVELLE souhaite rappeler qu'il est déjà difficile de trouver des élus pour siéger au sein du Conseil municipal. D'autre part, il semble difficile pour un suppléant de prendre part à une discussion ou à un vote au pied levé alors qu'il n'a pas participé au débat. Au Grand Conseil, une telle procédure a été mise en place qui ne satisfait pas complètement.

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

- Mérite communal : comme chaque année, le Mérite est décerné lors de l'apéritif communal, organisé en début d'année. Bien que la manifestation ait été annulée, un mérite peut être décerné. Il propose aux membres du bureau et de l'Exécutif de statuer pour traiter ce dossier.
- Conseil municipal – règlement : en vue de la révision du règlement du Conseil municipal, Monsieur NOVELLE propose de créer une commission ad hoc pour travailler sur ce dossier. Pour cela, 6 membres doivent être nommés (2 de l'Alternative et 4 de l'Entente). Le Conseil municipal se prononcera lors de la prochaine séance du 22 février 2021.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

- Festival international des films des droits humains (FIFDH) : les Communes de la Champagne s'étaient préparées à accueillir un événement du festival en 2020 (annulé pour raison de COVID-19). Elles ont alors décidé de participer à l'édition 2021 et la date du 12 mars 2021 a été prévue. Toutefois, l'événement ne pourra pas se faire en présentiel et une nouvelle formule sera proposée qui est en train de se mettre en place. Il y aura la possibilité d'offrir des billets aux habitants. L'information sera disponible dans le prochain bulletin d'information.
- Bulletin d'information : rappelle qu'il paraît 4 x an – la prochaine édition paraîtra en mars 2021. Madame RAMBACH rappelle que toute proposition d'article ou autre information doit lui parvenir au plus tard 1 mois avant la parution.
- Espaces publics – signalisation : rappelle que le Conseil municipal a validé les nouveaux règlements. Afin de préciser la bonne utilisation, des panneaux seront installés au début du printemps.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

- Test national des sirènes : aura lieu le mercredi 3 février dès 13h30. L'information est déjà disponible sur le site internet de la Commune.

IV. RÉSOLUTION RELATIVE À LA CRÈCHE D'AIRE-LA-VILLE

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH qui rappelle la présentation faite lors du Conseil municipal du 14 décembre 2020, (le coût, les projections du nombre de places avec les partenaires, la difficulté d'assumer toutes les places par la Commune d'Aire-la-Ville).

D'autre part, comme évoqué dans le rapport de la commission école, petite enfance, le coût de la place sera plus élevé que prévu, entre CHF 42-45'000.00/place/an. Les Communes de la Champagne partenaires ont pris acte. Ce coût a été réévalué en raison de contraintes cantonales (SASAJ) en matière de taux d'encadrement des enfants, donc de personnel supplémentaire à engager. Il s'agit de prévisions pour pourront encore être affinées lors de l'engagement du personnel.

Madame RAMBACH ajoute que la commission, réunie au complet, a échangé longuement et décidé à l'unanimité de proposer 9 places.

Madame MOULLET-BOUCHARDY remercie la commission, estime qu'il s'agit d'une très bonne solution pour Aire-la-Ville. Le Conseil municipal s'est battu pour finaliser ce projet et n'a pas eu peur du référendum. L'Alternative et l'Entente ont fait bloc. Madame MOULLET-BOUCHARDY se félicite de cette cohésion lors de dossiers importants. La question financière pourra être traitée lors de l'établissement du budget, mais il faudra être vigilant. Toutefois, il s'agit d'un message important pour les Aérien-nes-s.

Monsieur CHRISTIN ajoute que toutes les places de crèche sont prises.

En effet, à ce jour les autres communes ont signé la convention, à l'exception d'une seule, dont la signature est en cours.

Monsieur RAEMY partage l'avis de Madame MOULLET-BOUCHARDY, suite logique du projet. La difficulté c'est de se projeter dans le futur en cette période délicate de pandémie et il souhaite entendre le président de la commission des finances. Si le choix des places a été présenté pour 5, 7 ou 9 places c'est qu'il y a eu une réflexion notamment financière. Il aimerait être rassuré, par ce choix, de ne pas mettre en péril les finances communales.

Monsieur NODA GONZALEZ est tout à fait d'accord avec ce qui a été dit précédemment. Il s'agit d'une décision sociale et c'est positif d'offrir le maximum pour nos enfants. Au départ du projet (2018), le coût de la place était de CHF 32'000.00 puis est monté à CHF 39'000.00 pour enfin être estimé à présent à CHF 42-45'000.00. Chaque commission devra se questionner et il est certain qu'il faudra faire des coupures. Monsieur NODA GONZALEZ souhaite également aborder la question du centime additionnel et la demande récurrente de l'Alternative de le baisser. La décision de ce soir aura une incidence dans le futur. Monsieur LANZA verra l'excédent qu'il y aura lors de la clôture des comptes 2020.

Madame MOULLET-BOUCHARDY rappelle que les communes ne peuvent pas toucher l'excédent. En baissant le centime, la Commune devra compter sur moins de recettes pour élaborer son budget. Une éventuelle baisse des recettes couplée aux frais de fonctionnement de la crèche risquent d'avoir un impact sur le budget.

Madame RAMBACH souhaite préciser que, pendant la commission, les discussions ont également abordé le budget communal qui n'a fait qu'augmenter ces dernières années. En 2005, le budget était de CHF 2,5 mios et à l'époque la Commune louait 7 places à l'extérieur (coût de la place moins élevé). À ce jour, avec un budget CHF 3,7 mios, un choix politique peut être fait. Il sera possible d'intégrer ce coût dans le budget.

Monsieur CHRISTIN précise que la Commune s'est donné la possibilité d'avoir une crèche et le projet a découlé du fait que la commune perdait des places. La diminution du nombre de places n'était pas en lien avec le budget.

Pour Madame HENRIOD, il ne s'agit pas d'une baisse ou non du centime additionnel, mais bien d'un choix politique et d'une gestion du budget.

Le Président met fin à la discussion. Sans remarque, le Président met la résolution au vote.

Exposé des motifs

- Historique

Depuis 2007, la Commune d'Aire-la-Ville, n'ayant pas de crèche sur son territoire, loue des places dans les crèches de Bernex puis de Confignon.

En 2010, la Commune d'Aire-la-Ville vote un crédit d'étude pour évaluer la faisabilité concernant la réalisation d'une crèche sur son territoire.

En 2016, la Commune d'Aire-la-Ville ouvre un concours d'architecture SIA en vue de la construction d'une crèche de 30 places.

Parallèlement, dès 2016, un partenariat se constitue entre les Communes de Confignon et d'Aire-la-Ville pour monter le projet (aspects financiers et techniques). Il en découlera la décision que la construction de la crèche sera à la charge de la Commune d'Aire-la-Ville et que sa gestion sera assurée par la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon. Ses statuts devront alors être modifiés pour permettre d'assurer l'exploitation de la crèche d'Aire-la-Ville.

Suite au concours ayant retenu le projet *Colibri* du bureau d'architectes Liengme Mechkat, le Conseil municipal vote, en 2017, un deuxième crédit d'étude complémentaire destiné à financer les coûts jusqu'à l'autorisation de construire ainsi que le devis général.

En février 2018, le Conseil municipal d'Aire-la-Ville vote à l'unanimité un crédit de construction pour la crèche de CHF 4'150'000.00 (y compris les crédits d'étude pour un montant de CHF 350'000.00 votés en 2012 et 2017). Toutefois, au printemps 2018, un référendum est lancé contre cette délibération. En octobre 2018, les Aériennes et les Aériens valident, par une votation populaire, le projet.

À l'automne 2019, l'autorisation de construire entre en force. En décembre 2019, les travaux débutent.

En 2020, les Conseils municipaux des deux Communes (Confignon et Aire-la-Ville) votent chacun une délibération pour modifier les statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon comprenant les éléments suivants :

- des modifications pour intégrer la gestion de la structure d'accueil préscolaire d'Aire-la-Ville
- sa nouvelle dénomination : Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

En février 2022, la crèche d'Aire-la-Ville ouvrira ses portes.

- Nombre de places pour Aire-la-Ville

A ce jour, la Commune d'Aire-la-Ville loue deux places de crèche pour ses habitants dans l'espace de vie infantile de Confignon.

De 2009 à 2019, il y a eu une moyenne annuelle de 53 enfants en âge préscolaire domiciliés sur son territoire. En 2019, 39 enfants dont 7 naissances sont dans cette tranche d'âge.

Le coût brut d'une place de crèche est estimée à ce jour à CHF 40'000.00. À ce chiffre, il faut déduire la participation des parents et la péréquation financière des ressources intercommunales (FI et FDAP).

La crèche d'Aire-la-Ville, est prévue pour accueillir 2 groupes multi-âges de 15 enfants, soit un total de 30 places d'accueil.

La Commune d'Aire-la-Ville assume financièrement la construction de cette infrastructure et est responsable de la totalité de la location de ces places.

Toutefois, la charge financière de l'exploitation de cette crèche ne peut pas être intégrée dans le budget communal. La Commune d'Aire-la-Ville n'en a pas la capacité financière. C'est pourquoi, tout en offrant à ses habitant-e-s la possibilité d'inscrire leur-s enfant-s dans cette structure d'accueil, la Commune a trouvé des partenaires, notamment au sein des Communes de la Champagne afin de louer des places et ainsi partager les coûts d'exploitation. À ce jour, 21 places sont d'ores et déjà réservées et des conventions sont en cours de signature précisant les conditions (coûts, engagement, résiliation, ...).

L'ouverture de la crèche est prévue début 2022 et les inscriptions seront lancées dès février 2021. Pour cela, le Conseil municipal doit se prononcer sur le nombre de places de crèche qu'il souhaite proposer aux jeunes enfants des familles aériennes.

vu l'article 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu les différents crédits d'étude et de construction ;

vu les statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville, article 1 ;

vu le manque de places dans les institutions de la petite enfance dans les communes avoisinantes et celles inexistantes sur le territoire communal ;

vu que les autorités communales sont conscientes du besoin et des attentes des familles en matière d'institutions de la petite enfance, leur permettant ainsi de conjuguer vie familiale et vie professionnelle ;

sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal

D É C I D E

1. De subventionner **9** places pour les habitant-e-s de la Commune d'Aire-la-Ville
2. De trouver des partenaires qui assumeront financièrement au moins **21** places
3. De s'engager à pallier au déficit de partenaire(s)

La résolution est acceptée par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÈGLEMENT RELATIF À L'ENCOURAGEMENT À LA MOBILITÉ EN TRANSPORTS PUBLICS (modifications)

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH qui informe que ce règlement avait été voté par le Conseil municipal en 2017 et que les modifications portent sur la possibilité mise en place par les tpg d'utiliser leur nouvelle application pour acheter leurs abonnements en ligne et bénéficier de la subvention, sans passer par la Mairie.

Madame HENRIOD demande confirmation qu'en achetant l'abonnement en ligne, la subvention est déduite directement. Il lui est répondu par l'affirmative. Toute demande est traitée dans un délai de 48h. Les habitants peuvent toujours passer à la Mairie pour avoir des informations. Madame RAMBACH informe que les abonnements CFF, P+R et P+B ont été ajoutés à la liste. Ce projet avait été lancé par les tpg il y a deux ans et Aire-la-Ville a adhéré cette année.

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Sans remarque, le Président met la délibération au vote.

vu le règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics de la Commune d'Aire-la-Ville du 23 janvier 2017;

vu l'utilisation, dès le 1^{er} janvier 2021, de la nouvelle application tpg communes ;

conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter les modifications mineures suivantes :

Article 1	Ajout de modifications	
Article 5	Nouvelle teneur	
Article 7	Nouveau	

La délibération est acceptée par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

VI. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG)

Le Président informe qu'il y a deux sujets à communiquer.

- Entrée en force de la décision du 28 octobre 2020

Le Président donne lecture du courrier du 4 janvier 2021, à savoir l'entrée en force du procès-verbal de la décision prise lors de l'Assemblée générale du 28 octobre 2020, soumise au Conseil municipal lors de sa séance du 23 novembre 2020 – participation du Fonds intercommunal à l'acquisition d'une halle de curling à hauteur de CHF 1 mio.

- Décision prise lors de l'Assemblée générale du 16 décembre 2020

Subvention de fonctionnement de CHF 1 mio en faveur du dispositif d'urgence sociale de la Ville de Genève destiné aux sans-abris.

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Monsieur ZBINDEN demande si ce montant est bien pris dans le budget initial du Fonds intercommunal.

Madame RAMBACH confirme et précise qu'un projet de loi est en cours pour définir qui paie quoi au niveau de la politique du sans-abrisme. La Ville de Genève, en 2020, a énormément géré seule au niveau du dispositif d'urgence pendant la pandémie. Pour ne pas laisser supporter toutes les dépenses à la Ville de Genève, ce Fonds intercommunal permet d'apporter un soutien financier lorsque cela touche plusieurs, voire toutes les communes. Madame RAMBACH a assisté à une séance au niveau cantonal qui met en avant cette problématique dans les plus grandes Communes. Aire-la-Ville est une petite commune avec une gestion plus simple. Il a été évoqué le cas de certaines personnes qui vivent des situations dramatiques, campent, dorment dans leur véhicule.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques. Cela n'étant pas le cas, il demande qui valide la décision. **La décision est validée à l'unanimité.**

VII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Madame HENRIOD

- Secrétaire – Aire-la-Ville : a vu que la Commune d'Aire-la-Ville recherche une secrétaire à temps partiel. Monsieur NOVELLE confirme qu'il y a une réorganisation du secrétariat. Il ajoute que la gestion du personnel est de la compétence de l'Exécutif. Madame RAMBACH ajoute que ce poste n'engendre aucune modification du budget et la nouvelle réorganisation sera communiquée en temps voulu. Aux interrogations de certain-e-s membres, Monsieur NODA GONZALEZ précise qu'il pourrait s'agir d'un changement de taux d'activité.

Le Président clôt la séance à 20h45.